



Association vaudoise des employés en assurances sociales

Case postale 1215 • 1001 Lausanne

Tél. 021/796'33'96 • Fax. 021/796'33'82 • E-mail : info@aveas.ch

Paudex, le 14 décembre 2010

PROCÈS-VERBAL

de la 38^{ème} assemblée générale de l'Association Vaudoise des Employés en Assurances Sociales du mercredi 6 octobre 2010 au Centre Patronal

<u>Présidence</u> :	M. Guy Geiser
<u>Vice-présidente</u> :	M ^{me} Heidi Baumgartner
<u>Sont présents</u> :	24 membres, selon liste annexée à l'original du procès-verbal
<u>Sont excusés</u> :	60 personnes, selon détail annexé à l'original du procès-verbal
<u>Procès-verbal</u> :	M. Mario Romano

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par le président
2. Procès-verbal de la 37^{ème} assemblée générale du 12 novembre 2009
3. Rapports
 - a. du président
 - b. de la Commission de formation professionnelle
 - c. de la représentante auprès de la Commission des examens FEAS
 - d. de la Commission des manifestations
 - e. de la Commission de la communication
 - f. discussion générale et approbation de ces rapports
4. Comptes 2009/2010
 - a. présentation des comptes
 - b. rapport des vérificateurs
 - c. discussion générale et approbation des comptes
5. Nomination des vérificateurs
6. Fixation de la cotisation pour l'année 2011
7. Elections complémentaires au comité

8. Divers et propositions individuelles
 9. Clôture de la séance par le président
-

1. Ouverture de la séance par le président

M. Guy Geiser remercie les personnes présentes de s'être déplacées.

2. Procès-verbal de la 37^{ème} assemblée générale du 12 novembre 2009

Il n'appelle pas de remarques. Il est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Rapports

a. Rapport du président

M. Geiser commence en faisant part d'un certain nombre de points négatifs, en rapport avec l'assemblée des délégués de la FEAS qui s'est déroulée au mois de juin. En particulier, les délégués romands ont décidé de voter contre le montant de la redevance de Fr 15.- par adhérent à chaque section cantonale en guise de contestation à la politique de la FEAS, quant à l'utilisation de ces fonds. En effet, la FEAS dispose d'une fortune importante qui ne sert qu'à financer l'organisation des examens qui est largement bénéficiaire au vu du montant de sa fortune citée plus haut. Une partie des associations romandes ont de la peine à voir le retour « en investissement »

D'autres projets auraient besoin de financements, comme par exemple le développement du «Diplôme de spécialiste en assurances sociales» dont la prise en charge a été, jusqu'à ce jour, assumée par les associations romandes et pour lequel la FEAS refuse toujours d'entrer en matière pour une aide substantielle.

Force est de constater que les délégués romands, qui n'étaient pas au complet lors de cette réunion, ont été minorisés et par conséquent leurs « doléances balayées ». Il est rappelé que si nous voulons avoir une influence sur la politique de la FEAS, il est primordial que nous nous présentions à cette assemblée avec la totalité de nos délégués, ce qui n'a pas été le cas cette année encore.

La leçon que M. Guy Geiser tire de cet événement est qu'il est indispensable que les associations romandes se présentent avec un effectif complet de délégués aux séances des délégués afin de ne pas être minorisés sur les sujets importants.

Il signale, en outre, qu'il y a des places vacantes au comité de l'«AVEAS», notamment en raison de la démission de plusieurs de ses membres, qui ont annoncé leur démission après avoir œuvré au sein de celui-ci pendant de nombreuses années.

Le président signale ensuite que les cours de diplôme vont faire l'objet d'une nouvelle définition de ses objectifs pédagogiques, afin de les aligner encore mieux avec les besoins du marché. Afin de recenser ces besoins et suggestions, nous avons invité tous les membres collectifs de notre association (51 membres) le 12 octobre 2010, afin de les entendre notamment à ce sujet et sur la qualité des formations que

nous dispensons déjà, à savoir: «Notions générales et préparation au brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales».

Il annonce enfin que la procédure engagée par notre association auprès de l'administration des impôts est couronnée de succès, puisque l'exonération fiscale est maintenant obtenue. Cela veut dire que nous ne subirons aucun redressement de la part de l'autorité fiscale sur la fortune de l'association qui se monte à environ Fr 100'000.-.

b. Rapport de la Commission de formation professionnelle

M. Laurent Bourgois, qui remplace **M. Michel Lagnese** dont la démission a été entérinée par le comité le 30 juin dernier, signale que la COFORM est composée de trois personnes, à savoir **M^{mes} Micari et Kohler et lui-même**, ce qui est peu au vu du travail à réaliser. Pour fonctionner correctement, cette commission devrait être au moins constituée de cinq personnes. Pour inciter les personnes intéressées à nous rejoindre, un vibrant appel est lancé à l'assemblée. Aucune candidature spontanée n'a été enregistrée.

La commission a redéfini ses activités. Dès lors, une partie d'entre elles est désormais assumée par Romandie Formation, notamment :

- l'enregistrement des inscriptions
- l'établissement du programme de formation
- la réservation et le paiement des honoraires des enseignants
- la réservation des salles de cours
- acquisition du matériel nécessaire.

L'analyse de tous les supports de cours en vue de s'assurer que le contenu est bien le reflet des directives et de la taxonomie décrite dans le guide (édition 2010) est commencée. Bien que ce travail mobilise l'ensemble des ressources de cette commission, la COFORM réfléchit avec le comité à la mise sur pied du brevet fédéral en un an.

Il s'agit d'un sujet sensible. Beaucoup d'enseignants et de participants trouvent que c'est trop court. Inversement, certaines personnes sont favorables à une telle formule, l'estimant plus facile à gérer, compte tenu de leurs obligations professionnelles. Une présentation a été effectuée à plusieurs chargés de cours qui se sont montrés plutôt réfractaires à un tel changement. Le reste des chargés de cours seront consultés par courrier.

Aucun changement dans l'organisation ou le déroulement des cours ne sera effectué en 2011. C'est donc la formule actuelle qui est maintenue jusqu'à nouvel avis.

Un système d'évaluation des cours et des enseignants a été mis en place. Ce document sera désormais remis à tous les intervenants de manière systématique.

Le secrétariat de notre association a été contactée par le responsable de l'Asile des aveugles, afin d'obtenir une offre pour la formation des assistantes sociales actives dans cet établissement. Une rencontre avec Monsieur Demont a eu lieu. Il s'avère que nous sommes en mesure de répondre favorablement à cette demande. Nous souhaiterions d'ailleurs développer cette activité, afin de s'assurer de nouvelles sources de financement.

c. Rapport de la représentante auprès de la Commission des examens FEAS

M^{me} Destraz signale que les examens du diplôme d'expert en assurances sociales ont eu lieu avec sept participants, mais que malheureusement le taux d'échec est important.

Sur cent cinquante-trois personnes inscrites aux examens du brevet de spécialiste en assurances sociales, cent quarante-huit se sont présentées, cinq étaient absentes pour raison de santé ou autre. Les examens du brevet se sont bien déroulés notamment auprès de la Maison de la communication, dans les locaux de la Suva, ainsi que dans ceux de la Bâloise.

Le nombre d'experts mobilisés pour cette opération est de huitante. Les résultats seront connus en novembre prochain. Il est à noter que des groupes d'auteurs ont été constitués pour rédiger les questions d'examens.

d. Rapport de la Commission des manifestations

En l'absence de **M^{me} Laura Battistini** pour cause de vacances, c'est **M^{me} Anne-Christine Maillard** qui signale que la COMANIF a passablement évolué depuis la dernière assemblée générale et qu'elle est actuellement composée de cinq personnes. Son but principal reste l'organisation des séminaires.

Le séminaire d'automne 2009 s'est tenu le lendemain de notre assemblée générale 2009, soit le 17 novembre. Pour notre plus grande joie, il a remporté un vif succès. Il est vrai que son sujet : «Les Bilatérales» ne pouvaient laisser personne indifférent.

Grâce à des intervenantes de qualité, chacun a pu faire un tour d'horizon complet des différents accords actuellement en vigueur et constater que la coordination entre la Suisse et l'Europe n'était pas des plus aisées : commentait notre présidente, **M^{me} Laura Battistini**, à la sortie de cette rencontre. Toutefois, nous sommes convaincus que quelques pistes ont été trouvées.

Il est à noter que ce séminaire était le dernier évènement payant, puisque la gratuité des séminaires est maintenant acquise à chaque membre individuel s'étant bien évidemment acquitté de la cotisation. Il en est de même pour les membres collectifs qui peuvent faire bénéficier quatre de leurs collaborateurs au maximum; pour les autres collaborateurs supplémentaires, il devient payant.

C'est avec un titre bien d'actualité que notre réunion printanière a eu lieu le 20 mai dernier. En effet, le sujet «La crise et l'assurance-chômage» n'avait aucun secret pour nos trois orateurs du jour. C'est grâce à l'excellence de leurs interventions que chacun a pu profiter d'un "refresh" de l'assurance-chômage, en lien avec la crise qui occupe encore les esprits. Un grand merci à eux pour la qualité de leurs présentations.

Ce n'est pas le tout de parler du passé, et en bien de surcroît. Cependant, il faut penser à l'avenir, et c'est donc sans détour, que nous vous convions à notre prochain «symposium» - dont la date est fixée au 18 novembre 2010, ici même. En effet, notre «assurance-invalidité» fêtant ses 50 ans, nous ne pouvions pas passer sous silence ce demi-siècle d'existence. Passé - présent - futur, tels seront les épisodes au programme de cet après-midi.

e. Rapport de la Commission de la communication

M. Torti signale que la COCOMM est composée trois personnes, soit **M^{mes} Rauber** et **Bourqui** et de **lui-même**. Cette commission doit maintenant se réorganiser suite au départ annoncé de **M^{me} Bourqui** et de **M. Torti**.

On s'est en effet posé les questions suivantes: Qu'offre-t-on à nos membres? Et comment les fidéliser? C'est sur la base de ces réflexions que l'action de notre commission s'est articulée.

La commission a trois tâches principales:

- L'animation des séminaires;
- la mise à jour du site Internet;
- la création du site Intranet.

L'idée est que ce dernier comprenne trois volets:

- un volet formation, avec la possibilité de télécharger les supports de cours;
- un volet information sur les rabais possibles sur des formations ponctuelles dispensées pas nos partenaires ; par exemple, la société HPR pour une formation relative à la LPP ou Pittet & associés pour la mise en place d'un SCI (système de Contrôle Interne);
- un volet coordination composé d'un forum et par exemple d'une bourse de l'emploi.

Le coût du site Intranet oscillerait entre Fr. 10'000.- et Fr. 30'000.-, selon le niveau de perfection que l'on souhaite atteindre. Il est donc nécessaire d'avoir une réflexion préalable sur ce que l'on souhaite offrir en échange de la cotisation.

La mise à jour du site Internet, c'est-à-dire essentiellement cosmétique, nécessiterait un investissement de Fr. 4'000 et ce travail pourrait être réalisé à court terme.

Le président signale qu'un accord a été passé en notre association et le cabinet juridique de M^e Jean-Michel DUC, afin de mettre à disposition de tous les membres individuels un accès à son site Internet « nouvjur.ch » pour la somme de Fr. 2'000.- par an ou l'équivalent de Fr. 4.- par membre.

La discussion est ensuite ouverte :

Monsieur Claude Dotta

L'accès au site Intranet est-il limité aux seuls membres?

Réponse: oui, car il faudra disposer d'un identifiant et d'un mot de passe qui sera établi en lien avec la carte de membre. Cette solution est actuellement à l'étude.

Monsieur Alain-Gérard Scherwey

Est-il toujours possible pour les anciens brevetés d'actualiser leurs connaissances en participant à des cours spécifiques ?

Réponse: Il est possible de participer aux cours dispensés par nos partenaires à des prix préférentiels. Par contre, il n'est pas souhaitable d'assister à des parties de formation ou au module de révision (répétitoire) qui est exclusivement destiné aux candidats qui se préparent aux examens du brevet.

Remarque de M. Guy Geiser

Les premiers partenariats portent déjà leurs fruits, puisque la SUVA, Agence de Lausanne, s'est d'ores et déjà proposée de fournir le guide. Monsieur Clerc offre la loi sur l'assurance militaire. L'Office AI serait disposé à entrer en matière pour la fourniture d'un nombre de lois à définir.

Monsieur Roger Guex

L'AVEAS dispose-t-elle de tous les moyens, notamment financiers, d'une politique aussi généreuse à l'égard des membres soit:

- la gratuité des séminaires
- Accès au site juridique de Me Duc
- Développement de l'intranet etc ?

Réponse: Oui, bien que notre association dispose d'une fortune confortable, nous ne négligeons pas les moyens de financement et le but n'est pas de dilapider cette dernière.

Monsieur David Metille

Que font les autres associations cantonales en matière de prestations aux membres ?

Réponse : Notre politique en vue de favoriser la participation des autres associations romandes a fait des émules, puisque cette même politique en faveur des membres de l'AVEAS est mise en place par les autres associations. Les invitations à leurs manifestations figurent sur notre site Internet et vice versa.

Monsieur Sam Rabah

Lorsque le forum sera mis en place sur l'Intranet, qui contrôlera la validité des informations fournies par le truchement de cet outil?

Réponse: Il n'y aura au départ qu'un contrôle sur la bonne utilisation de cet outil, c'est à dire dans un but professionnel uniquement. Si d'autres utilisations que celles prévues se faisaient jour, un rappel à l'ordre serait immédiatement émis par le webmaster et une utilisation abusive pourrait conduire à la radiation pure et simple du ou des membres en question.

Monsieur Claude Dotta

Quel est le délai de mise en œuvre du projet Intranet ?

Réponse: Le délai de mise en œuvre est d'une année à partir du moment où la décision est prise.

4. Comptes

a. Présentation des comptes

M. Frédéric ABBET présente les comptes dont le bilan qui totalise Fr. 116'839.23 se solde avec un bénéfice de Fr. 218.24.

Dans le compte de pertes et profits, les produits d'un total de Fr. 64'431.49 sont principalement constitués du montant des cotisations pour Fr. 32'615.-, ainsi que de la redevance versée par Romandie Formation de Fr. 24'015.85 et de Fr. 7'440.- des recettes de la dernière manifestation.

Le caissier apporte ensuite des éclaircissements relatifs aux charges figurant dans le compte de pertes et profits.

En ce qui concerne le mandat pour la tenue du secrétariat et de la comptabilité, l'AVEAS verse au Centre Patronal des honoraires forfaitaires d'un montant actuellement fixé à Fr. 12'000.- par année, TVA non comprise. Dès le prochain exercice, ce montant sera porté à Fr. 24'000.-, TVA non comprise, car le prix de revient de ce mandat (Fr. 50'000.-) est largement déficitaire pour le Centre Patronal. Le comité lors de sa séance du 16 juin 2010 a entériné cette décision.

Le caissier relève ensuite le montant de frais divers de Fr. 8'984.40 qui se trouve dans les charges, dès lors qu'il est déficitaire, correspondant aux honoraires du Centre Patronal pour la tenue des manifestations.

Les débours (frais de téléphones, affranchissements, photocopies, etc.) sont facturés en sus.

b. Rapport des vérificateurs

M. Alain Werly, réviseur des comptes, donne lecture de leur rapport. Celui-ci atteste que les comptes annuels et les indications fournies ont été révisés en procédant à des analyses et à des examens par sondage. La manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité a aussi été appréciée.

Le rapport propose donc d'accepter les comptes tels qu'ils ont été présentés, d'accepter la proposition de répartition du résultat et de donner décharge au comité de sa gestion pour l'exercice 2009/2010.

La discussion est ouverte

M^{me} Sylvette Gabin (second réviseur) déplore l'absence de **M. Frédéric Abbet** lors de la séance de révision des comptes qui s'est déroulée le 27 septembre à 09h00 au Centre Patronal. Elle aurait souhaité lui faire la suggestion d'établir un budget afin de déterminer clairement les sources de financement.

Réponse: **M. Frédéric Abbet** prie **M^{me} Gabin** de l'en excuser, son emploi du temps ne lui a pas permis d'être présent à cette occasion.

Suite à cette intéressante remarque, le comité a décidé de présenter un budget lors de la prochaine assemblée générale bien que les statuts n'en fassent pas l'obligation.

M^{me} Thérèse Destraz

Que représentent les frais de formation de Fr 10'896.45 indiqués dans le compte P&P, sachant que les frais de formation sont à la charge de Romandie Formation?

Réponse: Là aussi, il s'agit de frais exceptionnels à savoir les frais d'impression de quarante classeurs (Fr. 3'367.15) contenant l'ensemble du support de cours du brevet, destiné aux membres de la CoForm pour analyse de ce dernier avec les objectifs pédagogiques. La somme de Fr. 7'476.- correspond à la participation de notre association aux frais occasionnés par la session du diplôme en assurances sociales qui n'était composée que de cinq candidats.

M^{me} Thérèse Destraz

Que contient le compte frais divers de Fr 8'984.40?

Réponse: Il s'agit essentiellement de frais extraordinaires de Fr 5'173.40 de frais d'avocat relatifs au dossier de défiscalisation et Fr. 2'565.-, représentant des cadeaux aux candidats ayant obtenu leur brevet de spécialiste en assurance sociales.

M^{me} Thérèse Destraz

Serait-il possible à l'avenir de présenter les comptes de manière plus simple?

Réponse : Les ajustements de présentation demandés par les réviseurs des comptes ont été immédiatement intégrés. Il est difficile de présenter encore plus simplement ladite comptabilité.

Monsieur Claude Dotta

Pourquoi la redevance de Romandie formation d'un montant de Fr. 21'336.12 figure-t-elle dans le compte de régulation d'actif?

Réponse: une erreur s'est produite avec cette écriture qui a été extournée une heure après son enregistrement sans raison apparente. Cette erreur est maintenant corrigée et le montant versé.

c. Approbation des comptes et des rapports

La décharge et les comptes sont approuvés par 23 voix contre 1 abstention.

5. Nomination des vérificateurs des comptes pour l'exercice 2010/2011

Les deux vérificateurs des comptes à savoir **M^{me} Sylvette Gabin** et **M. Alain Werly** ont accepté un nouveau mandat pour la révision des comptes 2010-2011. Ils souhaiteraient cependant que le comité se mette à la recherche d'un troisième réviseur, afin d'assurer la rotation des personnes en charge de cette révision.

6. Fixation de la cotisation pour l'année 2011

Le montant des cotisations restera inchangé, soit:

- 200 francs pour les membres collectifs;
- 50 francs pour les membres individuels;
- 5 francs pour les membres apprentis.

7. Elections complémentaires au Comité

Le comité se compose actuellement des personnes suivantes:

- Guy GEISER, président
- Heidi Baumgartner, vice-présidente
- Frédéric ABBET
- Laura BATTISTINI
- Nathalie RAUBER
- Chantal BOURQUI (Départ au 30 septembre 2010)
- Michel LAGNESE (Départ au 30 juin 2010)
- Patrick TORTI (Départ au 31 octobre 2010)

M^{mes} Anne **LEROY**, Patricia **MORAND** et Sonia **Da COSTA FERREIRA**, ainsi que **MM.** Steve **BERNARD** et Sam **RABAH** se portent candidat(e)s pour renforcer l'équipe. Après s'être brièvement présenté(e)s, ils sont élus par acclamation.

8. Divers et propositions individuelles

Monsieur Gilbert DUTOIT

Il souhaiterait que l'exercice comptable ne soit à l'avenir plus à cheval sur deux années, soit du 1 juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante, mais que la possibilité de passer à l'année civile soit du 1er janvier au 31 décembre, soit analysée par le comité. Le cas échéant, un exercice sur dix-huit mois serait nécessaire pour réaliser cette transition.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19h50.

ASSOCIATION VAUDOISE DES EMPLOYES EN ASSURANCES SOCIALES

Le secrétaire :

